



Fiche de Données de Sécurité

Éliminateur d'Odeurs de Peinture Kabosh

Section 1 – Informations d'Identification du Produit et de la Société

Code Produit : 325-30, 330-08, 340-32, 350-128

Nom du produit : "Éliminateur d'Odeurs de Peinture" Kabosh.

Fabricant : SYMN Industries, LLC,
21021 Heron Way, Suite 106, Lakeville, MN 55044

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence : **Urgences Appelez Chemtrec : 800/424-9300**

Autres Informations Appels : 1-952-469-3659

Section 2 - Identification des Dangers

Notations SGH :

Dangers SGH

Précautions SGH

Aucune classification SGH ne s'applique actuellement à ce produit.

Section 3 - Composition et Informations sur les Ingrédients

3.1 Substances

7732-18-5	Eau	50 - 75%
9016-45-9	Éthoxylates de nonylphenol	10 - 20%
111-90-0	Éther monoéthylique de diéthylène glycol	1,0 - 10%
5538-94-3	Chlorure de 1-octanaminium,N,n-diméthyl-n-octyl	/ 1,0 - 10%
110-80-5	2-éthoxyéthanol	0,01 - 1,0 %
7173-51-5	Chlorure de didécylidiméthylammonium	0,01 - 1,0 %.

Section 4 - Mesures de Premiers Secours

Inhalation :

Emmener la personne à l'air frais et la laisser se reposer dans une position où elle peut respirer confortablement. Consulter un médecin s'il n'y a pas de rétablissement rapide ou si des symptômes apparaissent.

Contact Visuel :

Retirer les lentilles de contact, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante fraîche pendant 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la Peau :

Se laver vigoureusement avec beaucoup d'eau et de savon, et rincer la peau à l'eau courante fraîche. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion :

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau fraîche. Ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin.

Notes aux Médecins :

Traiter les symptômes.

Section 5 - Mesures de Lutte Contre les Incendies

Moyens d'Extinction :

Mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone.

Procédures de Lutte Contre les Incendies :

Un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection doivent être portés lors de l'extinction d'incendies impliquant des produits chimiques. Les conteneurs exposés à la chaleur d'un incendie doivent être refroidis avec de l'eau pour éviter l'accumulation de la pression de vapeur qui pourrait entraîner l'éclatement du conteneur.

Section 6 - Mesures à Prendre en Cas de Dispersion Accidentelle

Pour les Petits Déversements :

Utiliser un matériau absorbant inerte pour absorber le liquide, balayer et jeter conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales.

Pour les Déversements Importants :

Endiguer de déversement du produit et le pomper dans des fûts pour pouvoir s'en servir plus tard ou s'en débarrasser conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales. Ne pas jeter dans les égouts, le sol ou en milieu aquatique. En cas de déversement accidentel, se reporter à la Section 8 - Contrôle de l'Exposition et Protection Individuelle.

Section 7 - Manipulation et Stockage

Travail/ Pratiques Hygiéniques :

Se laver soigneusement après manipulation et avant de manger, boire ou fumer.

Conditions à Éviter :

Tenir à l'écart de la chaleur, des flammes, des étincelles et de toute autre source d'inflammation.

Mesures de Stockage Générales :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, dans le récipient d'origine fermé, à l'abri de la lumière du soleil et/ou de la chaleur. Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Section 8 - Contrôle de l'Exposition et Protection Individuelle

Autres Limites d'Exposition

Nom Chimique / N° CAS Limites d'Exposition OSHA Limites d'Exposition OSHA

Pratiques de Travail et Contrôles Techniques :

Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Les fontaines lave-oeil et les douches de sécurité doivent être facilement accessibles.

Équipement de Protection Individuelle :

Utiliser des gants résistants aux produits chimiques ou imperméables lors de la manipulation de produits chimiques. Utiliser des verres de sécurité ou des lunettes de protection lors de la manipulation de produits chimiques.

Section 9 - Propriétés Physiques et Chimiques

APPARENCE : EAU SUPÉRIEURE/INFÉRIEURE LIQUIDE BLANC À PAILLE CLAIR
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : S.O

ODEUR : BOUQUET AROMATIQUE
S.O

PRESSION DE VAPEUR : N/D **SEUIL D'ODEUR** :

DENSITÉ DE VAPEUR : S.O

pH : S.O **DENSITÉ RELATIVE +/- 0,020** : 1,027

POINT DE FUSION : S.O **SOLUBILITÉ** : NON SOLUBLE DANS L'EAU

POINT D'ÉBULLITION INITIAL > 200F **POINT D'ÉCLAIR (F)** >200f **ET GAMME D'ÉBULLITION** :

RÉCIPIENT FERMÉ : **TAUX D'ÉVAPORATION** : S.O **INFLAMMABILITÉ** : N/D **COEFFICIENT DE PARTITION**

(n-OCTANOL/EAU) : S/O **VISCOSITÉ** : S.O **TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (F)** : S/O

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION (F) : S.O

Section 10 - Stabilité et Réactivité

Stabilité :

Stable

Décomposition Dangereuse :

Non sujet à une décomposition dangereuse

Section 11 - Informations Toxicologiques

Toxicité du Mélange

Toxicité des Composants

111-90-0 Éther monoéthylique du diéthylène glycol
Inhalation LC50 : 0 mg/L (RAT)

Les données toxicologiques n'ont pas été spécifiquement déterminées pour ce produit.

Cancérogénicité

Les produits chimiques suivants sont présent à 0,1 % ou plus dans ce mélange et sont répertoriés et/ou classés comme cancérogènes ou potentiellement cancérogènes par le NTP, le CIRC, l'OSHA ou l'ACGIH.

81-14-1	Cétone Musquée	0.1% - 1.0%	Cétone musquée : IARC : GROUPE 3 : Non catégorisé pour l'homme
91-64-5	Coumarine	0.1% - 1.0%	Coumarine : IARC 3 : GROUPE 3 : Non catégorisé pour l'homme

Section 12 - Informations Écologiques

Ce produit n'a pas fait l'objet d'études écologiques.

Section 13 - Considérations Relatives à l'Élimination

Éliminer conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales.

Section 14 - Transports Agence Nom d'Expédition Approprié Numéro ONU Groupe d'Emballage Classe de Danger

D.O.T. Non réglementé pour le transport terrestre
IATA Non réglementé pour le transport aérien
IMDG Non réglementé pour le transport maritime

Section 15 - Informations Réglementaires

LES PRODUITS CHIMIQUES SUIVANTS SONT RÉPERTORIÉS DANS LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE :

- 110-80-5	Éther éthylique de l'éthylène glycol	40 - 50 PPM
- 107-21-1	Éthylène glycol	40 - 50 PPM
- 123-35-3	(N)-Myrcène (source naturelle)	600 à 700 PPM

LISTE DES SUBSTANCES DANGEREUSES SUPERFUND (CERCLA) (40 CFR 302.4)

- Aucune

NOTIFICATION D'EXPORTATION AU TITRE DE L'ARTICLE 12(B) DE LA TSCA (40 CFR 707, SUBPT. D)

- Aucune

LES PRODUITS CHIMIQUES SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME DES ALLERGÈNES DE CONTACT TELS QUE DÉFINIS DANS LA DIRECTIVE COSMÉTIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE (UE) SUR L'ÉTIQUETAGE DES ALLERGÈNES DE PARFUM :

106-24-1	Géranol	100 à 200 PPM
97-54-1	Isoeugénol	700 à 800 PPM
107-75-5	Hydroxycitronellal	700 à 800 PPM
5392-40-5 Citral		700 à 800 PPM
97-53-0 Eugénol		0,1 - 1,0%
91-64-5 Coumarine		0,1 - 1,0%
5989-27-5 d-Limonène		0,1 - 1,0%
78-70-6 Linalol		0,1 - 1,0%

Section 16 – Informations Supplémentaires

Cette FDS remplace les informations datant d'avant la date d'entrée en vigueur de la FDS.

Système d'Information sur les Matières Dangereuses (SIMDUT)

National Fire Protection Association (NFPA)

Légende de la Classification des Dangers SIMDUT et NFPA

* = Danger chronique pour la santé

0 = INSIGNIFIANT

1 = LÉGÈRE

2 = MODÉRÉ

3 = HAUT

Instabilité Spécifique 0

Inflammabilité 1

Santé 2

Risque Physique 0

Date de Préparation : 04/04/2021

Date de Révision :

Révision du Réviseur

Avertissement : Les informations et les recommandations contenues dans la fiche de données de sécurité ont été compilées à partir de sources jugées fiables et représentent l'opinion actuelle la plus raisonnable sur le sujet au moment de la préparation de la FDS. Aucune garantie ou déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou à la suffisance des informations. Les conseils contenus dans le document ne concernent que le produit tel qu'il a été fourni et emballé à l'origine.

Lorsque d'autres ingrédients sont ajoutés lors de la transformation de ce produit, il convient de demander conseil sur leur manipulation et leur utilisation en toute sécurité.